

GE_GERICHTE A/4648/2008 vom 21. Januar 2009

GE Cour de justice, 2009-01-21, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_4648_2008

FR: GE_GERICHTE A/4648/2008 du 21 janvier 2009

IT: GE_GERICHTE A/4648/2008 del 21 gennaio 2009

Volltext

Genève Cour de justice (Cour de droit public) Chambre des assurances sociales 21.01.2009
A/4648/2008

A/4648/2008 ATAS/44/2009 du 21.01.2009 (RMCAS) , RETIRE Par ces motifs
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE POUVOIR JUDICIAIRE A/4648/2008
ATAS/44/2009 ARRET DU TRIBUNAL CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES
Chambre 4 du 21 janvier 2009 En la cause Madame G _____, domiciliée à GENEVE
recourante contre HOSPICE GENERAL, sis Cours de Rive 12, GENEVE intimé Vu la
décision de l'HOSPICE GENERAL du 3 décembre 2008 refusant la demande de remise de
Madame G _____ ; Vu le recours interjeté le 16 décembre 2008 par l'intéressée; Vu le
courrier de la recourante du 12 janvier 2009 indiquant qu'elle retire son recours du 16
décembre 2008 ; PAR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL CANTONAL DES ASSURANCES
SOCIALES Statuant Prend acte du retrait du recours. Raye la cause du rôle. Dit que la
procédure est gratuite. La greffière : Isabelle CASTILLO La Présidente : Juliana BALDE
Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte
Originaltext. Quellen-URL siehe oben.